

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 81

présenté par

M. Viry, M. Meyer, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine,  
M. Hemedinger, Mme Trastour-Isnart, M. Brun et Mme Bouchet Bellecourt

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 7, après le mot :

« lieu »,

insérer les mots :

« et date ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de précision sur les offres de cession des animaux de compagnie.

Si le lieu de naissance est important, la date de naissance aussi.